

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA COHÉSION SOCIALE ET DU LOGEMENT

EMPLOI, TRAVAIL ET INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

Arrêté du 16 mars 2007 portant création de sections d'inspection du travail dans le cadre du plan de modernisation et de développement de l'inspection du travail

NOR : METO0710756A

Le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes,

Vu le code du travail ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, et notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 94-1166 du 28 décembre 1994 relatif à l'organisation des services déconcentrés du ministère de l'emploi et de la solidarité, et notamment son article 8 ;

Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail ;

Vu l'avis du comité technique paritaire ministériel en date du 6 février 2007 ;

Sur la proposition du directeur de l'administration générale et de la modernisation des services,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Il est créé trente-huit sections d'inspection du travail supplémentaires implantées ainsi qu'il suit :

RÉGIONS	DIRECTIONS DÉPARTEMENTALES	LOCALISATION DE LA SECTION	NOMBRE de sections
Aquitaine	Dordogne	Périgueux	1
	Gironde	Bordeaux	1
	Landes	Mont-de-Marsan	1
	Lot-et-Garonne	Agen	1
	Pyrénées-Atlantiques	Pau	1
Franche-Comté	Doubs	Besançon	1
	Jura	Lons-le-Saunier	1
Nord - Pas-de-Calais	Nord - Lille	Dunkerque	1
	Nord - Lille	Tourcoing	1
	Nord - Lille	Lille	3
	Nord - Valenciennes	Maubeuge	1
	Nord - Valenciennes	Valenciennes	1
	Pas-de-Calais	Arras	1
	Pas-de-Calais	Boulogne	1
	Pas-de-Calais	Calais	1
	Pas-de-Calais	Lens	1
Haute-Normandie	Eure	Evreux	1
	Seine-Maritime	Le Havre	1
	Seine-Maritime	Rouen	1
Pays de la Loire	Loire-Atlantique	Nantes	2
	Mayenne	Laval	1
	Sarthe	Le Mans	2
	Vendée	La Roche-sur-Yon	1

RÉGIONS	DIRECTIONS DÉPARTEMENTALES	LOCALISATION DE LA SECTION	NOMBRE de sections
Poitou-Charentes	Charente Charente-Maritime Deux-Sèvres Vienne	Angoulême La Rochelle Niort Poitiers	1 1 1 1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes Bouches-du-Rhône Var Vaucluse	Nice Marseille Toulon Avignon	1 1 1 1
Rhône-Alpes	Ain Isère Savoie	Bourg-en-Bresse Bourgoin-Jallieu Chambéry	1 1 1

Art. 2. – Il est créé une section interdépartementale d'inspection du travail implantée ainsi qu'il suit :

RÉGION	DIRECTION DÉPARTEMENTALE	LOCALISATION DE LA SECTION	NOMBRE de sections
Aquitaine	Pyénées-Atlantiques – Landes	Bayonne	1

Art. 3. – Le directeur de l'administration générale et de la modernisation des services au ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 mars 2007.

GÉRARD LARCHER